

NORD-OUEST—*Suite.*

2. Bill pour amender et refondre les lois concernant les territoires du Nord-Ouest, 212. Examiné et amendé en comité ; rapporté ; adopté, 328. Passé 343. Par le Sénat, 363. S. R., 368. (38 Vic., 49.)
3. Pétition de l'archevêque de St. Boniface et autres, de Manitoba, demandant une mesure permettant à certaines personnes d'obtenir des lettres patentes terrières, 175.
4. La Chambre en comité sur des résolutions pour amender et refondre les lois concernant les territoires du Nord-Ouest ; résolutions rapportés et adoptés, 231. Renvoyées au comité du bill ci-dessus, *supra*, 2.
5. Bill concernant les réclamations pour terres dans Manitoba, 247. Examiné et amendé en comité ; rapporté ; adopté ; passé, 290. Par le Sénat, 347. S. R., 367. (38 Vic., c. 53.)
6. Bill pour amender l'acte qui amende et continue l'acte 32 et 33 Vic., c. 3, et pour pourvoir à l'établissement du gouvernement de la Province de Manitoba, 247. Lu 2me fois, 290. Retiré, 332.
7. Bill pour rendre applicable à Manitoba l'acte concernant la prompte instruction du procès, en certains cas, de personnes accusées de félonie et de délit dans Ontario et Québec ; du Sénat ; lu, 258. Renvoyé à un comité général ; rapporté, 265. Passé, 289. S. R., 366. (38 Vic., c. 54.)
8. Bill pour amender un acte concernant la concessions de certaines terres dans Manitoba.  
Voir *Terres Fédérales*, 1.

NORD-OUEST, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DU :—Pétition pour un acte constitutif, 144. Avis, 146. Bill, 152. Renvoyé à un comité, 233. Honoraire remis, 318.

NORFOLK SUD :—Rapport du juge Galt, certifiant que l'élection de ce district a été déclarée nulle, 13. Certificat de l'élection de W. Wallace, écr., 48. Il prend son siège, 58.

NORRIS, J. :—Voir *Lincoln*.

NORTHUMBERLAND EST :—Rapport du juge en chef Hagarty, certifiant que J. L. Biggar, écr., n'a pas été régulièrement élu pour ce district électoral, 11. Certificat de sa réélection, 45. Il prend son siège, 52.

NORTHUMBERLAND OUEST :—Rapport du chancelier Sprague, certifiant que W. Kerr, écr., n'a pas été régulièrement élu pour ce comté, 7. Certificat de sa réélection, 45. Il prend son siège, 52.

NOUVEAU-BRUNSWICK, LOI SCOLAIRE du :—Voir *Documents*, 69. *Adresses*, 1.

NOUVELLE-ÉCOSSE :—Bill pour abroger certaines dispositions d'un acte de la législature de cette province concernant les minimes offenses, etc., 64. Renvoyé à un comité ; rapporté ; lu une 3me fois ; passé, 100. Par le Sénat, avec un amendement ; examiné et adopté, 178. S. R., 365. (38 Vic., c. 48.)